

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2008

ARCHIVES - (n° 566)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 21

présenté par
M. Calvet, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 24

Dans cet article, substituer aux mots :

« produits ou reçus »,

les mots :

« élaborés ou détenus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.